

En exercice 11
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt-cinq
le 14 avril à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME DELUCHE, MM. BONNAUD, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL,
MME GIRAUD.

ABSENT : MME CIBERT (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. LEURS.

Mme DELUCHE Joëlle a été élue secrétaire

TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs fixés ou arrêtés depuis le 15 mai 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'appliquer à compter du 01/05/2025 les tarifs municipaux suivants :

- **SALLE DES FETES :**

HABITANTS DE LA COMMUNE			
	1 jour	2 jours ou week-end	½ journée
Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	180 €	260 €	80 €
Salle des fêtes seule	130 €	210 €	60 €
Restaurateur de la commune	180 €	280 €	100 €
Associations communales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CAUTION : 300 €			
HABITANTS HORS COMMUNE			
	1 jour	2 jours ou week-end	½ journée
Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	250 €	330 €	150 €
Salle des fêtes seule	180 €	280 €	130 €
Restaurateur hors commune	230 €	330 €	150 €
CAUTION : 300 €			

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des ustensiles de cuisine en cas de bris ou de perte comme suit à compter du 01/05/2025 :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 087-218710804-20250414-DEL2025_017-DE

Désignation	
Assiettes	2.50 €
Verres et flûtes à champagne	1.20 €
Pichet	2.50 €
Tasse à café ou soucoupe	1.50
Saladier	3.00 €
Plat ou plateau service en porcelaine	8.00 €
Coupe à glace ou à salade de fruit ou verrine	1.00 €
Couteau ou fourchette ou cuiller	1.00 €
Louche	2.80 €
Marmite ou faitout	80.00 €
Couvercle	15.00 €
Casserole	18.00 €
Poêle	58.00 €
Plat de service inox	10.00 €
Planche à découper	15.00 €
Corbeille à pain	4.00 €
Bac à rôtir	12.00 €
Couteau à pain	3.00 €

• **SALLE DE RÉUNION :**

	1 jour	½ journée	A l'heure
Associations communales et école	0.00 €	0.00 €	
Habitants de la commune	60.00 €	30.00 €	
Habitants hors commune et organismes extérieurs	70.00 €	40.00 €	
Tout utilisateur hormis associations communales qui bénéficient de la gratuité			20.00 €
Caution : 200 €			

• **CIMETIERE :**

Concession perpétuelle : 80.00 euros/ m²

• **COLUMBARIUM :**

Concession quinze ans : 365.00 € la case (4 urnes)- 265.00 € la case (2 urnes)

Concession perpétuelle : 930.00 € la case (4 urnes) – 830.00 € la case (2 urnes)

- **DROIT DE STATIONNEMENT**

10.00 euros/ jour

5.00 euros/demi- journée

- **DROIT DE PLACE (marché)**

30.00 euros à l'année.

- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 15 avril 2025

Le Maire

Serge NOUGIER

